



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-Direction des Politiques de Formation
et d'Éducation**

Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique

1 ter avenue de Lowendal

75700 PARIS 07 SP

Suivi par : F. SALHI- C BAUBAULT

Tél : 01.49.55.47.75 – 01.49.55.46.76 fax : 01.49.55.40.06

NOTE DE SERVICE

DGER/SDPOFE/N2011-2158

Date: 22 novembre 2011

A partir de la session de juin 2013

Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du
territoire

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Objet : Rectificatif à la note de service DGER/SDPOFE/N2011-2146 relatif à l'épreuve du 2^{ème} groupe
« Écologie agronomie et territoires » du baccalauréat général série S spécialité « Écologie agronomie et
territoires ».

Résumé : Mise en conformité du paragraphe 2 de la note de service DGER/SDPOFE/N2011-2146

Mots-clés : baccalauréat général, série S, épreuve 2^{ème} groupe, écologie agronomie et territoires

Destinataires

Pour exécution :

- Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Hauts-commissariats de la République des COM
- Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Unions nationales fédératives d'établissements privés

Pour information :

- Administration centrale
- Inspection de l'enseignement agricole
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole
- Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

La présente note de service rectifie les éléments de définition et les modalités de l'épreuve du 2^e groupe « Écologie agronomie et territoires ».

Le paragraphe 2 de la note de service DGER/SDPOFE/N2011-2146 est supprimé et remplacé par le paragraphe ci-dessous.

2. Épreuve du 2^e groupe « Écologie agronomie et territoires »

2.1. Définition

Cette épreuve est une épreuve orale d'une durée de 30 minutes et de coefficient **7**.

2.2. Modalités

L'examineur est un enseignant de biologie-écologie.

L'épreuve orale du deuxième groupe est organisée dans un laboratoire de biologie-écologie. Le candidat tire au sort un sujet comprenant deux questions pouvant être traitées aisément dans le temps imparti et portant sur deux des trois thèmes du programme. Les questions s'appuient essentiellement sur le programme de biologie-écologie, et peuvent aussi associer celui de sciences agronomiques.

Le candidat dispose de **30 minutes** de préparation.

Le candidat expose ses réponses et s'entretient avec l'examineur. Les questions doivent avoir un point de départ concret (préparation, échantillon, document photographique, texte scientifique court, etc.).

L'interrogateur remplit pour chaque candidat une grille d'évaluation (voir annexe 5).

L'annexe 5 de la note de service DGER/SDPOFE/N2011-2146 relative à l'épreuve n°6 « Écologie agronomie et territoires » du second groupe jointe en annexe de la présente note, reste valide pour l'examen.

L'ensemble des dispositions précisées dans les notes de service mentionnées sont valides à compter de la session d'examen 2013.

Le sous-directeur des politiques
de formation et d'éducation

Philippe VINCENT

Baccalauréat général série S

**Épreuve n° 6 « Ecologie agronomie et territoires » du second groupe
Grille d'évaluation**

Nom et prénom du candidat :

Date :Heure de passage :

Sujet n°1 :

Sujet n°2 :

Durée : 30 minutes / coefficient : 7

Grille d'évaluation

Critères	Barème	Note
Qualité de l' exploitation des supports proposés :		
Compréhension du sujet	/ 2	
Pertinence de la démarche mise en œuvre : Observations – Interprétation– Conclusion	/ 2	
Précision des informations extraites	/ 2	
Pertinence des éléments d'interprétation (mise en relation avec les connaissances)	/ 3	
Maîtrise des notions et du vocabulaire	/ 4	
Qualité de l' argumentation :		
Précision et pertinence des exemples proposés	/ 3	
Réactivité et qualité des réponses aux questions du jury	/ 3	
Gestion du temps	/ 1	
Note / 20		

Appréciation :

Nom de l'examineur :

Signature :